



10 juin 2009

# Communiqué de presse

## Conférence de presse

Département de l'information • New York

### CONFERENCE DE PRESSE DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES AU STATUT DE ROME DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE\*

Le Président de l'Assemblée des États signataires du Statut a indiqué, cet après-midi, qu'il n'y avait aucune menace de retrait des États africains du Statut régissant la Cour pénale internationale pour protester contre l'inculpation du Président soudanais Omer Hassan al-Bashir pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

« Je travaille activement et énergiquement avec mes collègues africains sur ce sujet et je n'ai aucune indication dans ce sens, de la part de qui que ce soit, » a déclaré Christian Wenaweser (Liechtenstein), Président de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome, à une conférence de presse donnée au siège des Nations Unies. Les ambassadeurs africains auprès des Nations Unies avaient relégué cette perspective au rang de rumeur, et plusieurs autres États Parties avaient entamé des démarches envers leurs homologues africains qu'ils croyaient susceptibles de se retirer.

Les craintes que les membres de l'Union africaine, qui s'étaient rencontrés au siège de l'organisation régionale à Addis Abeba lundi et mardi, ne quittent la Cour avaient été surestimées, a-t-il précisé, insistant sur le fait que l'adhésion des États africains était essentielle. Toutefois, une réunion des Chefs d'État de l'Union africaine en février aurait décidé que les États Parties du continent devraient considérer un tel retrait. L'Afrique est, avec 30 États Parties, le groupe régional le plus fortement représenté.

Répondant à une question d'un correspondant de presse sur M. Ali Abdussalam Treki (Libye), qui a été, plutôt dans la journée, élu Président de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, et prenant en compte la critique, par le gouvernement lybien, des poursuites de la Cour envers M. Al-Bashir qu'il estime être une forme de colonialisme occidental, M. Wenaweser a répondu qu'il espérait que M. Treki limiterait ses activités à son rôle de Président de l'Assemblée.

« Il n'a aucun rôle à jouer en ce qui concerne la Cour pénale internationale si ce n'est la relation unissant les Nations Unies et la Cour pénale internationale, » a déclaré M. Wenaweser. « J'attends de lui qu'il reconnaisse et honore cela. »

Quand on lui a demandé si l'actuel Président de l'Assemblée générale, M. Miguel d'Escoto Brockmann (Nicaragua), avait outrepassé les limites de son mandat en critiquant l'inculpation de la Cour, M. Wenaweser a répondu : « Oui, je le pense en effet et je lui ai également envoyé une lettre ouverte – dont il a pu (ne pas) avoir connaissance – à cet égard. » Il a ajouté que les commentaires de M. d'Escoto étaient contreproductifs et largement erronés sur le plan des faits.

Pour ce qui est de la demande de l'autorité palestinienne que la Cour enquête sur l'incursion militaire israélienne à Gaza en décembre, M. Wenaweser a indiqué que la demande était une soumission *ad hoc* présentée par une entité ou un État qui n'était pas État Partie au Statut de Rome de la Cour. La Cour examinait la validité de la demande et tentait d'établir si elle tombait sous la juridiction de la Cour.

M. Wenaweser a également informé les correspondants de presse que la réunion intersessions de l'Assemblée des États Parties sur le crime d'agression, présidée par le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein de Jordanie, s'était tenue du 8 au 10 juin à New York. L'Assemblée des États Parties préparait également une conférence à Kampala en 2010 pour réviser le statut de Rome de 1998 et examiner tout amendement proposé par les États.

\* \* \* \* \*

À l'intention des organes d'information • Document non officiel

\* Traduction du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties.